

Il y a 350 ans Institution de la milice en Nouvelle-France

François Droüin

Numéro 137, printemps 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/90760ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Droüin, F. (2019). Il y a 350 ans : institution de la milice en Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (137), 61–61.

IL Y A 350 ANS INSTITUTION DE LA MILICE EN NOUVELLE-FRANCE

Le 3 avril 1669, à Paris, le roi Louis XIV écrit au gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle, en poste à Québec depuis septembre 1665. Le roi est préoccupé par la défense de la Nouvelle-France et institue alors la milice, sans toutefois que ce mot soit évoqué dans sa lettre. Il demande que les habitants de la colonie soient divisés en compagnies selon leur proximité de résidence pour « [...] qu'en cas que tous ceux qui composeront les compagnies puissent s'assembler et s'en retourner chez eux en un jour [...] ». Le roi demande que chacune d'elles s'assemble une fois par mois pour s'exercer au maniement des armes. Lorsque la distance entre tous les membres d'une même compagnie est trop grande, le roi exige que l'entité soit subdivisée en escouades de 40 à 50 hommes afin de faciliter la tenue de ces entraînements mensuels. Ces compagnies doivent être commandées par des capitaines, des lieutenants et des enseignes. De plus, le gouverneur doit leur fournir la poudre et les fusils nécessaires et visiter souvent les escouades et les compagnies pour veiller à leur exercice. Le roi souhaite aussi que le plus grand nombre d'habitants possible se réunisse un fois l'an pour des exercices militaires par grand groupe de personnes.

Louis XIV termine sa lettre en évoquant le conflit avec les Premières Nations ennemies de la colonie. Le roi suggère au gouverneur de faire des démonstrations de force. Il recommande d'assembler, tous les deux ou trois ans, mille à douze cents hommes de guerre bien armés pour « faire une marche dans le pays des Iroquois et autres Nations



Daniel de Rémy de Courcelle (1626-1698). Photo : anonyme d'une huile sur toile d'Henri Beau datant de 1929 (s.d.). (Bibliothèque et Archives Canada).

sauvages pour leur faire toujours connaître la puissance de Mes armes et les contenir dans les termes du devoir et de l'obéissance qu'ils me doivent ». Cette mobilisation va demander plusieurs années d'efforts. Louis de Buade, comte de Frontenac et de Palluau, successeur de Courcelle, mène finalement cette tâche à bien. L'église paroissiale est généralement le point de ralliement de la milice. Chaque compagnie est rattachée à un des trois districts de la colonie : Québec, Trois-Rivières ou Montréal. Dans chaque cas, un état-major est constitué. Le gouverneur de district commande sa milice et le gouverneur de la Nouvelle-France est le chef suprême de cette organisation militaire. L'intendant peut toutefois requérir l'aide des miliciens pour certaines obligations civiles.

En fait, l'institution de la milice, en

1669, touche l'ensemble de la Nouvelle-France. Tous les hommes de 16 à 60 ans font partie d'un corps de milice local, seigneurial ou paroissial. Ils doivent participer aux expéditions militaires, en plus d'aider à la préparation et à la construction des systèmes de défense des villes. Sur ce point, même le seigneur est assujéti au capitaine de milice. Rapidement, la milice de la Nouvelle-France va faire usage des canots, des raquettes, des mocassins et des jambières qu'utilisent leurs alliés hurons et algonquiens. Ces soldats civils vont également intégrer au XVIII^e siècle la tactique de la petite guerre pour devenir de redoutables adversaires. Cette tactique sert judicieusement la milice de la Nouvelle-France qui, malgré son infériorité numérique, s'impose face à ses ennemis de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, la petite guerre est fondée sur l'imposition de la terreur aux populations ennemies. Par des actes cruels et des raids effectués au cœur des villages anglais, ces attaques ont instauré un climat de peur paralysant les populations de la Nouvelle-Angleterre et ont maintenu leur force militaire sur la défensive. Soutenue par ses alliés amérindiens et par une petite garnison de soldats professionnels, la milice de la Nouvelle-France agit comme l'épine dorsale des forces militaires de la colonie, et ce, jusqu'à la guerre de la Conquête.

François Droüin